

Charte de lutte contre les discriminations et le harcèlement à l'Université

Cette charte a pour but de lutter contre toute forme de discrimination et de harcèlement au sein de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Elle s'adresse à tous les membres du personnel, aux étudiantes et étudiants.

L'Université Paris-Est Marne-la-Vallée s'engage à :

- Former le personnel, les étudiantes et étudiants impliqués dans la vie de l'Université afin qu'ils ou elles puissent réagir et guider les victimes vers les personnes compétentes.
- Sensibiliser et informer les membres du personnel, les étudiantes et étudiants sur les différentes discriminations et formes de harcèlement au sein de l'établissement ainsi qu'à l'extérieur, par des campagnes d'affichage et de sensibilisation, des conférences ou des réunions.
- Accompagner les victimes vers la cellule de veille mise en place à l'UPEM ou vers des associations spécialisées afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits.
- Deux boîtes mail sont à disposition des personnels⁽¹⁾ et étudiants⁽²⁾ à l'UPEM subissant des formes de harcèlement liées au genre.

(1) drh.harcelement@u-pem.fr

(2) vieetudiante.harcelement@u-pem.fr

Tous les membres du personnel, les étudiantes et étudiants s'engagent à :

- Ne commettre aucune forme d'agression, de discrimination ou de harcèlement basée sur l'âge, l'apparence physique, les revenus, le handicap, l'appartenance ou non à une ethnie, une nation ou une religion, l'orientation et/ou l'identité sexuelle, les activités syndicales, les opinions politiques et personnelles, l'origine, le lieu de résidence ou encore le mode de vie, ce qui est sanctionnable par l'établissement, ainsi que par l'article L1132-1 du Code du Travail.
- Communiquer et sensibiliser au sein de l'UPEM sur la lutte contre les discriminations et le harcèlement.
- Veiller à ne pas remettre en cause la parole de la victime.
- Privilégier l'emploi d'un langage non sexiste dans la communication orale et écrite.